

Rapport sur les Orientations Budgétaires 2024

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) est un exercice réglementaire imposé par l'article L5211-36 du code général des collectivités territoriales. Il doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Ce débat permet au conseil communautaire de discuter des grandes orientations qui présideront à l'élaboration du budget 2024. C'est l'occasion pour les élus d'examiner les perspectives budgétaires pour l'année, de débattre de la politique d'équipement du territoire et de sa stratégie financière et fiscale.

L'article 107 de la loi NOTRE a modifié les articles du Code général des collectivités territoriales relatifs au débat d'orientation budgétaire, en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

Il participe à l'information des élus sur l'évolution de la situation financière de la collectivité. Il informe également sur les évolutions en matière de ressources humaines, de fiscalité et de dette. Il permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires de l'exercice et des engagements pluriannuels qui préfigurent les priorités qui seront déclinées dans le projet de budget primitif.

Ce rapport doit aussi, comporter une analyse des effectifs. Elle doit tenir compte des dépenses de personnel, des salaires et différents avantages, et du temps de travail de chacun des salariés. Il donne lieu à un débat. Celui-ci est acté par une délibération qui donne lieu dorénavant à un vote.

Enfin, il est important de préciser que ce débat d'orientation budgétaire n'a pas vocation à être aussi précis qu'un budget primitif. Le détail des différents points abordés dans ce débat seront précisés lors de l'adoption du budget primitif 2024, en avril prochain.

Les indications données dans ce document le sont à titre indicatif, basées sur des données estimées et donc susceptibles d'évoluer selon l'activité réelle des dernières semaines de l'exercice et suite au débat du conseil communautaire. Il convient de préciser qu'à la date du débat d'orientation budgétaire, certaines informations ne sont pas encore connues, notamment les résultats définitifs de 2023.

A) Les principales orientations budgétaires

Depuis 2020, la crise sanitaire, suivie de la guerre en Ukraine puis de la crise au Moyen-Orient, créent un contexte géopolitique particulièrement instable. Les tensions inflationnistes qui en découlent, et qui se répercutent sur le coût des matières premières et de l'énergie, complexifient l'équation budgétaire de la Ville.

Les nouvelles projections macroéconomiques de la BCE prévoient une hausse des prix de 3,2 % en 2024 et de 2,1 % en 2025, se rapprochant de l'objectif à moyen terme de 2 %. La croissance du PIB devrait atteindre 0,9 % en 2023, contre 2,5 % en 2022, puis 1,0 % en 2024 et 1,5 % en 2025.

Malgré ce contexte, nous souhaitons élaborer un budget 2024 caractérisé par **un maintien des taux d'imposition, une augmentation contenue des dépenses de fonctionnement, un investissement soutenu en matière économique et transition écologique** au travers des budgets annexes.

Cela va se traduire par, une augmentation des dépenses de personnel de 7,6 % par rapport aux crédits ouverts en 2023, en raison du GVT, de l'augmentation générale de 1,5 % du point d'indice dès juillet 2023, du vote de la prime pouvoir d'achat, de l'attribution de 5 points d'indice supplémentaires à partir de janvier 2024, des personnels nouveaux du Pays d'Art de d'Histoires et un service commun étoffé en 2024, ainsi que de la prise ne compte de l'assurance des contractuels.

Malgré la hausse du prix des granulés alimentant la chaufferie du Chapitre, les charges à caractère général bénéficient de la baisse du coût de l'électricité et baissent de 4,2% en 2024.

Les autres charges de gestion courante connaîtront une augmentation de 1,9%, par rapport aux crédits ouverts en 2023. Les charges financières seront en hausse de 8,1%, par rapport aux crédits ouverts en 2023.

Dans ces conditions, la collectivité poursuit son gel des taux d'imposition tant pour la taxe foncière, que pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et la contribution foncière des entreprises qui voient leurs bases augmentées de 3,4%.

Au regard des investissements nécessaires à l'intérêt général de la communauté de communes Cœur de Lozère, de notre capacité financière et de la conjoncture économique environnante, l'investissement reste ambitieux avec plusieurs projets d'améliorations des installations sportives pour limiter les dépenses énergétiques, améliorer l'accueil et l'offre proposés au public, maintenir une forte activité sur le logement au travers la Mise En Valeur Architecturale (MEVA) et l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), soutenir le développement économique qui est source de richesse de vitalité pour le territoire de la communauté de communes Cœur de Lozère.

B) Les principales évolutions budgétaires

1-La capacité d'autofinancement

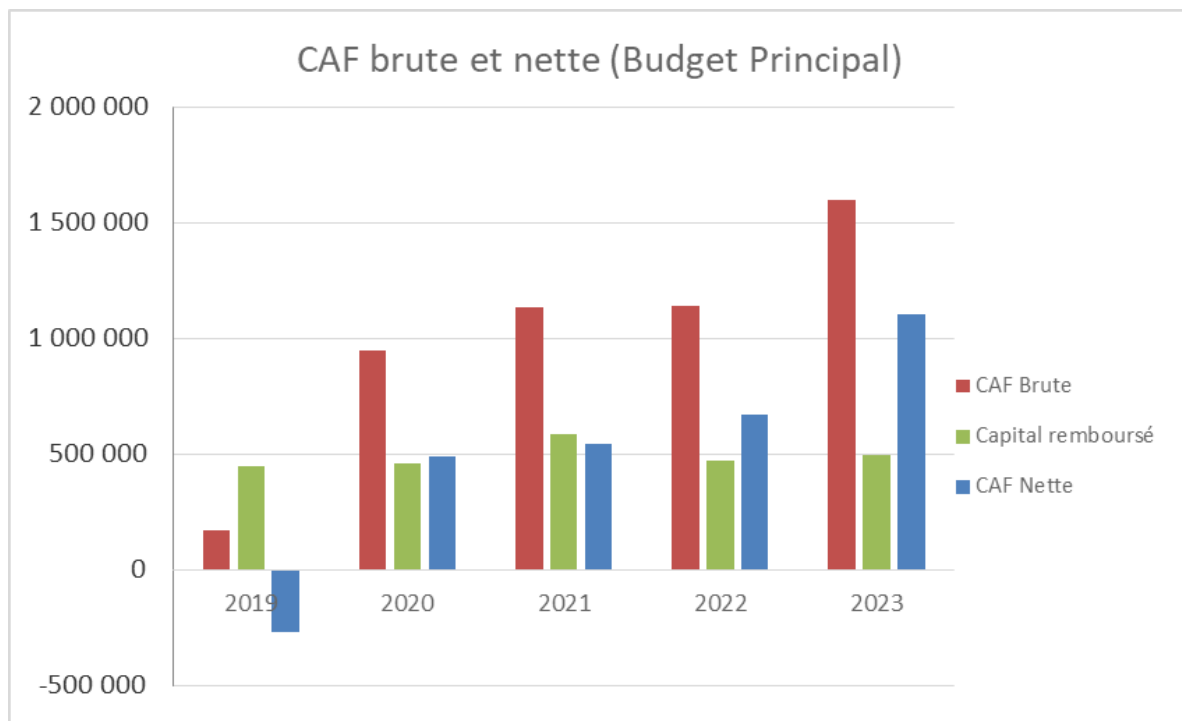
L'épargne brute résulte de la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. L'épargne brute représente le socle de la richesse financière. L'excédent appelé aussi autofinancement brut finance la section d'investissement et doit être supérieur ou égal au remboursement du capital de la dette. La part des cessions d'immobilisations est retirée car il s'agit d'une recette exceptionnelle.

L'épargne nette est calculée à partir de l'épargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de dette.

Evolution de la capacité d'autofinancement

Libellé	2019	2020	2021	2022	2023
CAF brute	172 470	945 848	1 131 306	1 139 274	1 559 978
Annuité en capital de la dette	445 547	456 098	587 467	468 667	493 765
CAF nette ou disponible	-273 078	489 750	543 839	670 607	1 106 212
Taux d'épargne brute	1,94%	10,13%	12,12%	11,92%	15,77%

Le taux d'épargne brute, qui rapporte l'épargne brute aux recettes réelles de la section de fonctionnement. Il est généralement admis qu'un ratio de 8% à 15% est satisfaisant.



En 2023, la situation budgétaire de la communauté de communes Cœur de Lozère pour suit sa courbe vertueuse, une progression sensible de la CAF brute et de la CAF nette. La gestion sérieuse des finances de la communauté de

communes Cœur de Lozère a permis de passer d'une capacité d'autofinancement nette négative en 2019 à plus de 1 100 000 euros en 5 ans. Le taux d'épargne brute est lui passé de 2 à plus de 15% sur la même période.

2-La capacité de désendettement

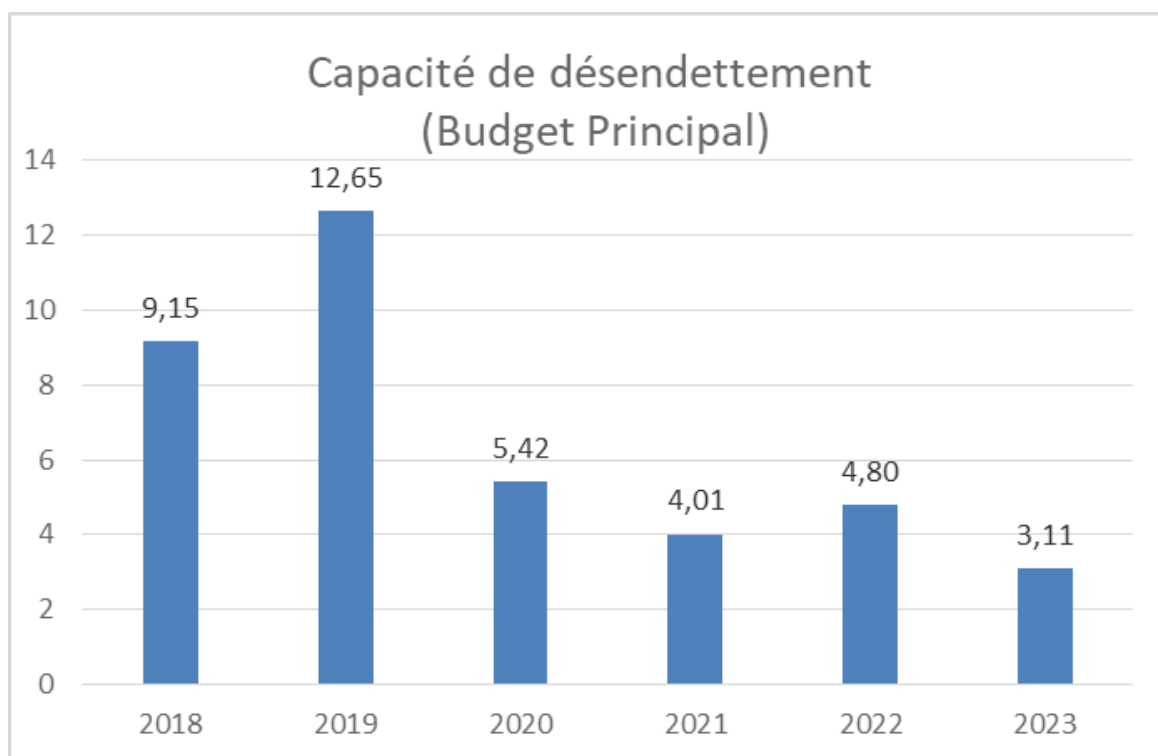
L'évolution de la capacité d'autofinancement a un effet direct sur la capacité de désendettement **qui reste sous les 5 ans**, malgré la réalisation d'un emprunt de 1 400 000 euros en 2022.

Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31 décembre de l'année budgétaire / épargne brute de l'année en cours.

Evolution de la capacité de désendettement

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Capacité de désendettement	9,15	12,65	5,42	4,01	4,84	3,11

La capacité de désendettement est l'élément incontournable pour évaluer la situation financière d'une collectivité locale. Pour autant, cet indicateur ne peut résumer à lui seul la totalité d'une analyse financière et il doit être mis en perspective. En effet, une collectivité locale en phase d'investissement et donc d'endettement peut très bien accepter de laisser ce ratio se dégrader sur un ou deux exercices pour le ramener progressivement vers des niveaux acceptables.



La saine gestion engagée se retrouve également dans notre capacité de remboursement de notre dette qui reste proche des 3 années.

C) Le Budget Principal

1-Les Recettes

Recettes de fonctionnement

Les recettes prévues au BP 2024 sont en hausse (427 000 euros par rapport aux crédits ouverts en 2023 soit 4,1 %) à hauteur de 10 971 000 euros. Les recettes réelles sont prévues pour 10 004 000 euros en 2024 contre 9 799 000 euros de crédits ouverts en 2023, soit une hausse de 2,1 %.

Evolution du ratio des recettes réelles de fonctionnement par habitants

2018	2019	2020	2021	2022	2023
547	553	571	567	577	612

1-1 Produits de services

Ils comprennent essentiellement le produit des entrées à la piscine pour 130 000 euros, l'utilisation des installations sportives par les lycées pour 16 000 euros, de la déchetterie par la commune du Chastel pour 5 000 euros, du remboursement de charges par les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement pour 60 000 euros. Le total de ce chapitre est estimé à 247 000 euros en 2024, soit une hausse de 19,3%.

Evolution des produits de services

2018	2019	2020	2021	2022	2023
162 632	268 976	170 136	163 893	235 109	296 140

1-2 Impôts et Taxes

En 2023, les EPCI et les communes peuvent nouveau faire varier leur taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS). La déliaison des taux autorise, si le taux de THRS est inférieur à 75% de la moyenne constatée de cette taxe dans les communes du département l'année précédente, l'augmentation du taux de THRS dans la limite d'une hausse de 5% de cette moyenne. La question de l'augmentation sur Mende dans un contexte de tension sur le logement devra être examinée avant le 30 septembre prochain pour une application en 2025. L'effet reste tout de même très limité.

Les collectivités locales sont intégralement compensées de la perte du produit de taxe d'habitation. La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP) depuis 2021 et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) pour les EPCI depuis 2022 est compensée par

l'attribution d'une quote-part de TVA qui évolue chaque année en fonction de son produit national.

Cette quote-part devait augmenter de + 5,1% en 2023, selon les données estimées dans la loi de finances pour 2023. En 2023, la prévision associée au projet de loi de finances pour 2024 est de 3,7 % de progression des quotes-parts de TVA versées aux intercommunalités par rapport à l'exécution définitive pour 2022.

L'Etat devrait donc procéder à une correction de ces versements dans le dernier trimestre 2023 et au premier trimestre 2024. Pour 2024, la prévision est de + 4,5 % de progression (sur la base du montant atteint en 2023 compte tenu de la progression de 3,7%).

Par ailleurs la revalorisation des bases fiscales en 2024 est de 3,4% des bases et concernent plusieurs impôts locaux (taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties, cotisation foncière des entreprises, taxe d'enlèvement des ordures ménagères...). Elle est calculée depuis 2018 à partir de l'indice des prix à la consommation harmonisé, entre les mois de novembre 2021 et 2022.

Evolution des produits de fiscalité

	Taux	2020	2021	2022	2023
Taxe d'habitations	6,71%	1 574 183	182 468	183 225	204 325
Taxe Foncière Bâti	3,50%	665 855	648 421	672 533	718 300
Taxe Foncière Non Bâti	12,10%	14 158	14 158	15 004	16 687
Taxe Additionnelle Foncière Non Bâti	136,96%	22 885	31 508	32 413	33 424
Contribution Foncière des Entreprises	26,18%	1 365 021	1 164 086	1 175 097	1 264 331
		3 642 102	2 040 640	2 078 272	2 237 331

Mise en œuvre en 2021, la réduction de moitié de la valeur locative des établissements industriels se traduit par une réduction de moitié des cotisations de taxe foncière sur les propriétés bâties et de la contribution foncière des entreprises (CFE) desdits établissements. La baisse du produit de la CFE due à cet abattement de 50% pour les établissements industriels représente 1 133 475 euros de bases exonérées en 2023 pour un montant de 296 744 euros. Il explique la baisse de produit constaté depuis 2021. Il est entièrement compensé par l'Etat dans le cadre des allocations compensatrices prévus au chapitre des dotations, subventions et participations. Le produit attendu en 2024 est de 2 306 903 euros.

Le produit de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères finance lui la collecte et le traitement des déchets et se décomposent en deux zones suivant les

services mis en œuvre en zone urbaine et rurale. Le produit attendu en 2024 est de 2 027 539 euros

Evolution du produit de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

	Taux	2020	2021	2022	2023
TEOM zone urbaine	9,92%	1 491 562	1 533 780	1 587 378	1 688 053
TEOM zone rurale	8,44%	241 840	248 370	258 025	277 387
		1 733 402	1 782 150	1 845 403	1 976 427

En 2023, nous avons perçu une fraction de TVA supplémentaire en compensation de la suppression de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) de 1 020 524 contre 905 963 euros de CVAE perçue en 2022.

Evolution de la fraction de TVA perçue

	2021	2022	2023
Compensation de la THRP	1 540 015	1 687 554	1 733 627
Compensation de la CVAE			1 020 524

Le ratio du produit des impositions directes par habitants en nette baisse en 2021 du fait de la suppression de la THRP progresse en 2023.

Evolution du ratio du produit des impositions directes par habitants

2018	2019	2020	2021	2022	2023
326	328	331	233	238	254

Les autres produits de fiscalité indépendants des taux votés par la collectivité sont prévus à l'identique par rapport à l'année 2023 à 352 084 euros pour la Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM), à 202 906 euros pour l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER) et 168 225 euros pour le Fonds National de Garantie des Ressources Individuelles (FNGIR) institué après la suppression de la Taxe Professionnelle en 2010.

Evolution autres produits de fiscalité indépendants des taux votés

	2019	2020	2021	2022	2023
TASCOM	294 352	271 793	280 631	321 700	352 084
IFER	71 542	73 823	79 739	79 576	202 906
FNGIR	168 225	168 225	168 225	168 225	168 225
CVAE	881 676	953 765	916 419	905 963	

A noter la forte progression de l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER) en lien direct avec les éoliennes terrestres présentes sur notre territoire qui représentent un produit de 117 504 euros en 2023.

En conséquence, les divers produits de fiscalité à percevoir par la collectivité sont estimés à 7 887 277 euros pour 2024 contre 7 721 304 euros perçus en 2023, soit une progression de + 1,6%. A ce montant, il convient d'ajouter, les attributions de compensation et la taxe de séjour pour un total de 62 162 euros.

Le dispositif des attributions de compensation a pour objectif de garantir la neutralité budgétaire des transferts de ressources opérés lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) opte pour le régime de la fiscalité professionnelle unique (anciennement taxe professionnelle unique) et lors de chaque transfert de compétence entre l'EPCI et ses communes membres. Les montants perçus ou versés sont le fruit des différentes compétences transférées à la communauté de communes Cœur de Lozère. Les montants actuels ont été arrêtés par délibération du 20 décembre 2019 après réunion de la commission locale d'évaluation du transfert des charges (CLET) suite aux transferts des compétences eau et assainissement au 1^{er} janvier 2019.

Evolution des attributions de compensations reçues

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Badaroux	37 495	9 259	9 259	9 259	9 259	9 259
Balsièges	2 394	0	0	0	0	0
Le Born	8 029	8 029	8 029	8 029	8 029	8 029
Pelouse	11 303	4 873	4 873	4 873	4 873	4 873
Saint Bauzile	25 587	0	0	0	0	0
	84 807	22 162	22 162	22 162	22 162	22 162

La hausse de ce chapitre est en grande partie due au reversement du FPIC pour 209 928 euros en 2022 et 202 681 en 2023. Sans éléments concernant le fonds de péréquation pour 2024, cette recette n'est pas prévue dans le cadre de l'élaboration du budget.

Evolution des impôts et taxes

2018	2019	2020	2021	2022	2023
6 603 094	6 755 060	6 966 199	6 957 450	7 428 884	7 992 815

1-3 : Dotations, subventions et participations :

Le montant de l'enveloppe DGF réparti entre départements, communes et EPCI à fiscalité propre s'élève en 2024 à 27 milliards. La progression de DGF constatée entre 2018 et 2019 correspond à la prise en considération des nouvelles compétences actées au 1^{er} janvier 2018 (contribution SDIS et l'adhésion à l'EDML). Le montant prévu pour 2024 reste stable à 868 000 euros.

En termes de compétences transférées, la Communauté de communes Cœur de Lozère est quasiment à l'optimum de ce qui peut être mise en œuvre avec un coefficient d'intégration fiscale (CIF) de 0,47.

Evolution du ratio de la DGF par habitants

2018	2019	2020	2021	2022	2023
50	54	53	53	52	52

Les **allocations compensatrices** se sont élevées à 461 750 euros en 2023. Ce montant, qui intègre les compensations de l'Etat pour les taxes foncières et la contribution foncière des entreprises. Ce montant est essentiellement la conséquence de l'abattement de 50% pour les établissements industriels. Il est proposé d'inscrire un montant de 474 043 euros en 2024, pour les allocations compensatrices avec une DC RTP (Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle) identique à 2023 soit 96 742 euros.

Les autres **dotations et participations** se situeront à hauteur de 69 000 euros. Ce montant comprend entre autre la participation de l'Etat à la gestion de l'aire des gens du voyage et du SDIS pour les frais de fonctionnement du centre de secours.

Au total, le chapitre des dotations subventions et participations est stable par rapport aux crédits ouverts en 2023 pour s'établir à 1 413 683 euros en 2024.

Evolution des dotations, subventions et participations

2018	2019	2020	2021	2022	2023
1 588 967	1 578 330	1 449 097	1 703 284	1 479 118	1 405 085

1-4 Autres produits de gestion courante

Ils comprennent essentiellement les revenus des immeubles pour 150 000 euros en 2024, les redevances versées par les concessionnaires (Centre équestre et Village de vacances) pour 14 000 euros et les récupérations de charges pour les divers locaux loués ou mis à disposition pour 50 000 euros.

En 2023, ce chapitre comptabilisait le rattrapage de 4 années de loyers de l'espace des anges par la ville de Mende pour plus de 50 000 euros.

Au total, le chapitre des autres produits de gestion courante augmentent de 16 000 euros par rapport aux crédits ouverts en 2023 pour s'établir à 214 000 euros en 2024, soit une hausse de 8,1%.

Evolution des autres produits de gestion courante

2018	2019	2020	2021	2022	2023
254 424	170 502	332 232	323 359	196 783	263 143

Recettes d'investissement

1-5 Les Dotations

Le Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) est estimé à 40 000 euros en 2024 contre 18 603 euros perçus en 2022.

Evolution des dotations

2018	2019	2020	2021	2022	2023
22 500	36 475	46 085	67 583	52 992	18 603

1-6 Les emprunts

La collectivité n'avait plus eu recours à l'emprunt depuis 2018 avec un emprunt de 1 176 000 euros. En 2022, un emprunt de 1 400 000 euros a été réalisé. L'encours au 31 décembre 2023 est de 4 537 856 euros pour son budget principal, soit une dette par habitant de 330 euros.

Evolution du recours à l'emprunt

2018	2019	2020	2021	2022	2023
1 176 000	0	0	0	1 400 000	

Malgré ce recours à l'emprunt la dette du budget principal reste largement acceptable au regard de sa capacité d'autofinancement brute qui permet de maintenir la capacité de désendettement sous les 4 ans en 2023.

Evolution de l'encours de la dette du budget principal

	2019	2020	2021	2022	2023
Encours au 1 ^{er} janvier	6 026 970	5 581 422	5 125 324	4 537 856	5 469 189
Encours au 31 décembre	5 581 422	5 125 324	4 537 856	5 469 189	4 975 424

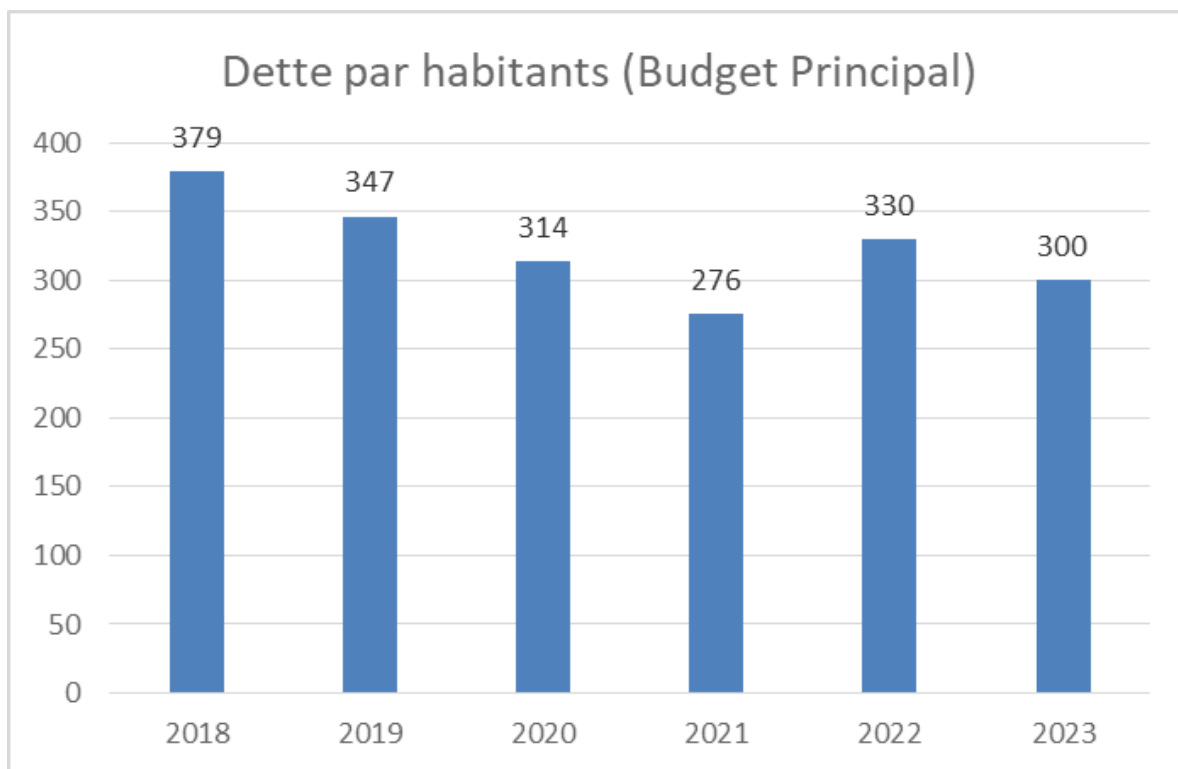
Evolution du ratio de l'encours de la dette par rapport aux recettes réelles de fonctionnement

2018	2019	2020	2021	2022	2023
69,28%	62,63%	54,88%	48,63%	57,22%	49,03%

Evolution du ratio de l'encours de la dette par habitants

2018	2019	2020	2021	2022	2023
379	347	314	276	330	300

Le programme d'investissement prévu pour 2024 nécessitera la contractualisation d'un emprunt pour assumer le besoin de financement prévisionnel à hauteur de 4 220 000 euros.



Avec une population de 16 572 habitants au 1^{er} janvier 2023, l'encours attendu correspondra à une dette de 300 euros par habitant. Tout en conservant une politique d'investissement soutenue.

Evolution de l'encours de la dette du Budget Principal

Exercice	Dette en capital au 1 ^{er} Janvier	Amortissement	Intérêts	Annuité	Dette en capital au 31 Décembre
2024	4 975 424,26	499 546,71	150 122,25	517 553,39	4 475 877,55
2025	4 475 877,55	474 454,03	135 427,00	478 274,15	4 001 423,52
2026	4 001 423,52	466 624,84	121 065,44	455 656,36	3 534 798,68
2027	3 534 798,68	448 917,65	106 952,65	423 404,75	3 085 881,03
2028	3 085 881,03	407 077,63	93 468,15	376 652,42	2 678 803,40
2029	2 678 803,40	347 802,55	80 829,26	295 136,14	2 331 000,85
2030	2 331 000,85	348 576,89	68 959,54	285 863,41	1 982 423,96
2031	1 982 423,96	329 277,74	56 774,64	256 256,74	1 653 146,22
2032	1 653 146,22	289 680,74	45 738,52	207 557,37	1 363 465,48
2033	1 363 465,48	298 314,83	36 001,96	208 446,60	1 065 150,65

Exercice	Dette en capital au 1er Janvier	Amortissement	Intérêts	Annuité	Dette en capital au 31 Décembre
2034	1 065 150,65	212 189,15	27 435,38	115 027,00	852 961,50
2035	852 961,50	218 539,41	21 085,12	115 027,00	634 422,09
2036	634 422,09	225 102,47	14 522,07	115 027,00	409 319,62
2037	409 319,62	231 886,13	7 738,41	115 027,00	177 433,49
2038	177 433,49	112 419,65	2 582,46	115 027,36	65 013,84
2039	65 013,84	42 296,03	949,36	43 270,64	22 717,81
2040	22 717,81	22 717,80	197,92	21 635,49	0,00

1-7 Les subventions d'investissement

Les dotations d'investissement ont tendance à progresser par palier avec la création de nouvelles aides : DSIL en 2016, part de DSIL exceptionnelle en 2021 Fonds vert en 2023. L'enveloppe de l'ensemble de ces dotations, comprise entre 800 et 900 M€ entre 2012 et 2016, atteint progressivement 1,5 Md€ en 2018, 1,8 Md€ en 2022 et est prévue à 2,5 Md€ en 2023 puis 3 Md€ en 2024.

L'Etat a limité la Dotation globale de fonctionnement versée aux collectivités grevant ainsi une partie de leur capacité d'autofinancement tout en augmentant progressivement son soutien direct à l'investissement via des dotations ciblées. Ces dotations sont désormais de plus en plus fléchées vers des dépenses favorisant la transition écologique.

Le Fonds d'accélération des projets de transition écologique dans les territoires (Fonds vert) est entièrement consacré aux dépenses vertes des collectivités : recyclage des friches, renaturation, biodiversité, éclairage public, rénovation énergétique... Ce fonds a été doté de 2 Md€ d'engagements en 2023 (500 M€ de crédits de paiement) et 2,5 Md€ en 2024 (1,125 Md€ de crédits de paiement) ce qui en fait dorénavant la principale dotation d'investissement.

Les dotations existantes se voient attribuer des objectifs de verdissement plus ambitieux en 2024 : une part minimale comprise entre 20% et 30% devra obligatoirement être affectée à des projets favorisant la transition écologique pour 3 dotations.

Evolution des subventions d'investissement perçues

2018	2019	2020	2021	2022	2023
232 841	214 671	115 116	237 427	319 601	636 711

Les demandes de subvention pour l'année 2024 sont en cours. Plusieurs opérations d'investissement prévues dans le contrat territorial 2022 / 2025 du Département ont fait l'objet de demandes de subventions en complément des demandes réalisées auprès de l'Etat au titre de la DETR et de la DSIL pour un montant prévu en 2024 de 1 000 000 euros.

1-8 Autres recettes

Pour les autres recettes réelles, elles sont essentiellement constituées de l'affectation de résultat estimée pour l'heure 448 000 euros pour l'année 2024. Les recettes d'ordre se composent essentiellement des dotations aux amortissements pour 500 000 euros.

2-Les Dépenses

Dépenses de Fonctionnement

Le total des dépenses de fonctionnement est estimé pour 2024 à 10 971 000 euros (427 000 euros par rapport aux crédits ouverts soit 4,1 %) Hors opérations d'ordre (amortissements et virement à la section d'investissement) nos dépenses de fonctionnement 2024 s'élèveront à 9 747 000 euros, soit une hausse des dépenses réelles de 1,4 % par rapport aux crédits ouverts en 2023.

Evolution du ratio des dépenses réelles de fonctionnement par habitants

2018	2019	2020	2021	2022	2023
511	535	526	510	517	559

2-1 Les charges à caractère général

Les charges à caractère général sont en baisse. En 2024, les prévisions s'établissent à 2 749 000 euros, soit 121 000 euros de moins que les crédits ouverts en 2023, soit une baisse de - 4,9%. Cette baisse est essentiellement liée à la baisse des prix de l'électricité pour la collectivité après une très forte hausse subie en 2023, dont les crédits diminuent de 267 000 euros en 2024, soit une baisse de 47%.

Les plus fortes hausses concernent les contrats de prestation de services avec 121 000 euros de crédits supplémentaires, soit 11% de hausse ou bien les combustibles avec 89 000 euros de crédits supplémentaires, soit une hausse de 33%.

Evolution des charges à caractère général

2018	2019	2020	2021	2022	2023
1 869 289	2 190 256	2 090 762	1 968 940	2 188 562	2 481 625

2-2 Les charges de personnel

Les charges de personnel s'élèveront à 2 416 000 euros soit une hausse de 7,6% par rapport aux crédits ouverts en 2023 liée à l'augmentation générale de 1,5 % du point d'indice dès juillet 2023, du vote de la prime pouvoir d'achat, de l'attribution de 5 points d'indice supplémentaires à partir de janvier 2024, des

personnels nouveaux du Pays d'Art de d'Histoire et un service commun étoffé en 2024.

A ce montant, il convient de déduire, les atténuations de charges à hauteur de 180 000 euros pour obtenir une charge nette de personnel de 2 236 000 euros pour l'année 2024.

Evolution de la répartition des dépenses de personnel

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
012 Charges de personnel	2 032 320	2 064 138	2 015 612	2 010 405	2 193 545	2 245 093
013 Atténuations de charges	73 464	119 803	75 417	128 498	171 614	188 692
Charges nettes de personnel (012-013)	1 958 856	1 944 335	1 940 195	1 881 907	2 021 931	2 056 400

La hausse des charges nettes de personnel en 2023 est essentiellement due à l'augmentation générale de 1,5 % du point d'indice.

Son évolution sur la période entre 2018 et 2024 est de 277 144 euros en 7 ans, soit 2% par an. Sachant que cette hausse inclue sur la période : les différentes augmentations du point d'indice, la prime de pouvoir d'achat, la mise en œuvre du RIFSEEP, la mise en place du service commun, la prise en compte des contractuels dans l'assurance du personnel, l'intégration des agents du Pays d'Art et d'Histoire, nous pouvons faire le constat de la maîtrise des charges de personnel de la communauté de communes Cœur de Lozère.

Conformément aux nouvelles exigences règlementaires, le rapport d'orientations budgétaires doit désormais présenter les éléments d'information suivants : évolution des dépenses du chapitre 012, évolution des effectifs, état des lieux des NBI (nouvelle bonification indiciaire), des heures supplémentaires, des avantages en nature accordés ainsi qu'un point sur le temps de travail appliqué au sein de la collectivité.

Evolution de la répartition des emplois

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Titulaires et Stagiaires	40	41	40	40	39	37
Non Titulaires permanents	9	3	3	1,5	3	4

Répartition des emplois par sexe en 2023

	Effectif	Pourcentage
Femmes	7	19%
Hommes	30	81%
	37	100%

Répartition des emplois par catégorie en 2023

Répartition des emplois statutaires par catégorie	Effectif	Pourcentage
A	3	8%
B	5	14%
C	29	78%
	37	100%

Eléments constitutifs de la paie

	2020	2021	2022	2023
Traitement (titulaires, contractuels, apprentis)	1 259 509	1 026 900	1 107 548	1 189 705
Nouvelle Bonification indiciaire NBI	3 964	7 520	7 820	7 100
Heures supplémentaires	192 642	177 943	20 206	25 840
Régime indemnitaire	59 764	60 704	213 426	253 217
Transfert Prime /points	- 7 681	- 7 470	- 7 863	- 7 433
Avantages en nature	1 400	1 400	1 700	1 600

Conformément au protocole d'accord des 35 heures en vigueur au 1^{er} janvier 2021, la durée annuelle du temps de travail dans les services est fixée à **1 607 heures**.

2-3 Les autres charges de gestion

Les autres charges de gestion représentent le poste de dépenses le plus important du budget de fonctionnement. Les dépenses seront de 4 024 000 euros en 2024 en hausse par rapport aux crédits ouverts en 2023 de 76 000 euros, soit 1,9%. Une hausse modérée en raison de la subvention versée au Centre Intercommunal d'Action Sociale fixée à 900 000 euros en 2024, soit 100 000 euros de moins, compensant ainsi la plus part des hausses.

D'autres contributions sont comptabilisées dans ce chapitre au SDIDS pour 755 000 euros en 2024, soit 6% de hausse, au SDEE pour le traitement des déchets ménagers pour 846 000 euros, à l'EDML pour 131 000 euros, au syndicat Centre Lozère pour 120 000 euros, à l'Office Intercommunal du Tourisme pour 405 148 euros, au milieu associatif pour 685 000 euros.

Sur ce chapitre sont également financées les indemnités des élus pour 93 000 euros et la participation de la communauté de communes Cœur de Lozère au fonctionnement de l'aérodrome Mende Brenoux pour 50 000 euros.

Evolution des autres charges de gestion

2018	2019	2020	2021	2022	2023
3 659 787	3 737 734	3 887 457	3 741 629	3 606 053	3 905 986

2-4 Les charges financières

Pour l'année 2024, la charge des intérêts est estimée à 200 000 euros en hausse de 8% par rapport à 2023. Cette hausse est due au prêt contracté en 2022 pour un montant de 1 400 000 euros.

Evolution des charges financières

2018	2019	2020	2021	2022	2023
164 509	146 199	127 695	112 126	104 828	181 919

2-5 Les charges exceptionnelles

Leur montant a été fixé à 10 000 euros. Elles ne comprennent que des crédits pour opérations de gestion pour 10 000 euros.

Evolution des charges exceptionnelles

2018	2019	2020	2021	2022	2023
1 450	0	8 709	10 008	23 814	4 966

2-6 Les atténuations de produit

La communauté de communes Cœur de Lozère est contributrice au Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) depuis 2012. Au niveau national l'enveloppe de ce fonds est montée en puissance jusqu'en 2016. La Loi de Finances 2018 a fixé définitivement le FPIC à 1 Mds euros, montant atteint depuis 2016.

En 2023, la part contributive a baissé et la collectivité a bénéficié pour la deuxième fois d'un reversement d'un montant cette fois supérieur pour un gain net de 39 euros. A ce jour, nous n'avons pas de montant pour 2024, mais si l'enveloppe reste constante sa répartition reste variable et la contribution de la communauté de communes pourrait évoluer. Il convient de rester prudent en prévoyant un montant de 205 000 euros en 2024, similaire au montant versé en 2021.

Evolution du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC)

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Contribution	252 110	252 110	202 078	202 377	217 053	202 642
Reversement					209 928	202 681
Charge nette	252 110	252 110	202 078	202 377	7 125	
Produit net						39

Ce chapitre comprend aussi le prélèvement au titre de la contribution pour le redressement des finances publiques pour 46 185 euros.

Pour 2024, nous devons également inscrire un remboursement de fraction de TVA perçue en 2022 après les recalculs effectués avec le produit net de TVA collectée au niveau national. Il est probable qu'un montant supplémentaire soit à prévoir pour l'exercice 2023 en cours d'exercice 2024.

Mais aussi les attributions de compensation versées aux communes pour 100 374 euros, dont les montants actuels ont été arrêtés par délibération du 20 décembre 2019 après réunion de la commission locale d'évaluation du transfert des charges (CLET) suite aux transferts des compétences eau et assainissement au 1^{er} janvier 2019.

Evolution des attributions de compensations versées

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Balsièges	0	12 327	12 327	12 327	12 327	12 327
Barjac	75 431	77 627	77 627	77 627	77 627	77 627
Mende	25 588	8 588	8 588	8 588	8 588	8 588
Saint Bauzile	0	1 831	1 831	1 831	1 831	1 831
	101 019	100 374	100 374	100 374	100 374	100 374

Dépenses d'Investissements

2-7 les dépenses d'équipements

L'année 2023 a vu l'achèvement et/ou le début de plusieurs opérations d'investissement, dont voici le détail :

- Les travaux sur le petit patrimoine pour 46 985 euros,
- des acquisitions de bacs de collecte pour 24 780 euros,
- des acquisitions de matériels divers pour 93 413 euros,
- des aménagements de sentiers touristiques pour 16 218 euros,
- des aménagements d'équipements sportifs pour 61 520 euros,
- la reconstruction des vestiaires du causse d'auge pour 14 351 euros,
- les travaux au village de vacances pour 12 140 euros,
- les travaux de chauffage de la Vernède pour 100 278 euros,
- les travaux du centre de secours pour 26 985 euros,
- les menuiseries du dojo pour 45 704 euros,
- les travaux d'espace à vocation commerciale pour 53 917 euros,
- divers travaux d'eaux pluviales pour 8 924 euros
- diverses actions de cyber sécurité pour 55 788 euros.

Mais aussi :

- des études pour 178 355 euros,
- subventions d'équipements pour 226 780 euros

Evolution des dépenses d'équipement (compte 20, 21, 23, Régie)

2018	2019	2020	2021	2022	2023
518 258	525 596	503 030	606 030	917 622	783 643

Evolution du ratio des dépenses d'équipement brut par habitants

2018	2019	2020	2021	2022	2023
39	43	48	51	71	61

Pour l'année 2024, les prévisions d'investissement d'un montant de 1 856 000 euros se répartissent comme suit :

- les acquisitions de bacs pour 15 000 euros,
- les acquisitions de matériels divers pour 87 500 euros,
- les aménagements d'équipements sportifs pour 206 000 euros,
- les travaux à la piscine Marceau Crespin pour 51 000 euros,
- la réfection de courts de tennis pour 140 000 euros,
- les travaux à la salle des fêtes de Pelouse pour 16 000 euros,
- les travaux de la chaufferie du Chapitre pour 15 000 euros,
- les travaux pour le village de vacances pour 70 000 euros,
- Les travaux du gymnase de la Vernède pour 565 000 euros,
- la mise aux normes de la déchetterie pour 12 500 euros,
- les travaux du boulodrome pour 51 000 euros,
- les travaux d'espace à vocation commerciale pour 350 000 euros,
- l'alarme incendie du chalet du Chapitre pour 25 000 euros,
- divers travaux d'eaux pluviales pour 419 000 euros,
- diverses actions de cyber sécurité pour 25 000 euros.

Le montant des restes à réaliser est lui de 404 000 euros.

2-9 les dépenses d'équipements hors opérations

Elles correspondent aux études pour 100 000 euros, aux subventions d'équipements versées 320 000 euros et aux participations pour 3 400 000 euros. Les restes à réaliser sont de 678 848 euros dont 559 325 euros pour les subventions d'équipements versées.

Dans le cadre de cette programmation d'investissement, la communauté de communes Cœur de Lozère s'est engagée dans un programme pluriannuel avec la mise en œuvre d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) pour la période 2020/2024 pour un coût prévisionnel estimé à 1 000 000 euros, hors animation.

Evolution des dépenses de subventions d'équipements

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Restes à réaliser
OPAH	11 034	77 739	71 247	37 677	49 607	101 873	173 176
MEVA	64 733	25 916	44 517	31 171	52 745	38 480	62 672
Habitez mieux	15 000	22 500	54 750	18 000	19 500	30 750	46 969
Aides aux entreprises	0	0	6 554	42 002	87 676	14 777	137 939
Aides aux commerces	10 702	3 386	99 792	88 115	41 205	20 000	117 969
Aides au tourisme	0	2 039	0	6 624	0	0	0
Divers	2 592	34 032	9 600	2 701	7 500	20 900	20 600
	104 061	165 612	286 460	226 290	258 234	226 780	559 325

2-8 le remboursement du capital des emprunts

Le montant inscrit pour l'année 2024 est 515 000 euros. Il couvre les échéances attendues pour un montant au 1^{er} janvier 2024 de 499 546 euros.

D) Les Budgets annexes

BUDGET EAU

Le budget de l'eau est communautaire depuis le 1^{er} janvier 2019. Sa gestion fait l'objet d'une délégation de service public auprès du Groupement BRL Nicollin sur l'ensemble du territoire communautaire depuis le 1^{er} janvier 2020.

Suite à ce transfert les surtaxes perçues par la communauté de communes ont été modifiées au 1^{er} janvier 2021 entre les parts eau et assainissement pour rééquilibrer les sections d'exploitation et permettre d'être aux seuils des tarifs fixés par l'Agence de l'Eau sur l'eau et l'assainissement afin de bénéficier des aides à l'investissement de cette dernière

Evolution du prix au m³ pour une facture type de 120 m³

Eau	2020	2021
Abonnement annuel (30,60 HT)	0,2550	0,2550
Part fermier	0,5680	0,5680
Surtaxe communautaire	0,5800	0,3800
Redevance prélèvement AE	0,0533	0,0533
Lutte contre la pollution AE	0,3300	0,3300
	1,7863	1,5863

La section d'exploitation en 2024 comprend en dépenses des charges à caractères général estimées à 97 000 euros, des charges de personnel pour 120 000 euros, des redevances pour 3 000 euros, des charges financières pour 5 000 euros, des charges exceptionnelles pour 50 000 euros pour le plan d'aides de sobriété sur l'eau et la dotation aux amortissements pour 250 000 euros.

Evolution des dépenses d'exploitation

Libellé	2019	2020	2021	2022	2023
Charges à caractère général	104 319	161 104	32 319	46 925	98 279
Charges de personnel	73 133	65 089	65 000	74 672	114 695
Charges financières	5 440	4 728	4 235	3 757	3 260
Charges exceptionnelles	23 759	756	0	144	30 628
Opérations d'ordre	217 500	201 150	204 849	205 047	205 064
Atténuations de produits	0	2 829	48 035	5 025	0

Les recettes d'exploitations en 2024 sont essentiellement constituées par la surtaxe pour 300 000 euros et la quote-part des subventions amorties pour 130 000 euros.

Evolution des recettes d'exploitation

Libellé	2019	2020	2021	2022	2023
Ventes d'eau aux abonnés	209 436	0	0	0	0
Redevances	49 419	0	0	0	0
Abonnements compteur	117 352	0	0	0	0
Surtaxe	378 200	464 957	264 137	307 191	297 090
Opérations d'ordre	58 200	117 490	109 029	111 803	105 561

En 2022, les dépenses d'investissement sont de 405 410 euros dont 190 144 euros de travaux dont 115 737 euros pour les captages de Barjac.

Evolution des dépenses d'investissement

Libellé	2019	2020	2021	2022	2023
Opérations d'investissement	93 508	120 006	278 906	161 186	190 144
Etudes	0	0	0	33 409	95 193
Emprunts	22 634	17 244	13 357	14 015	14 512
Opérations d'ordre	58 200	117 490	109 029	111 803	105 561

L'endettement est faible sur ce budget avec un capital restant dû au 31 décembre 2023 de 105 690 euros.

Evolution de l'encours de la dette du budget eau

Exercice	Dette en capital au 1er Janvier	Amortissement	Intérêts	Annuité	Dette en capital au 31 Décembre
2024	91 178,49	15 027,66	2 744,70	17 772,36	76 150,83
2025	76 150,83	15 563,91	2 208,45	17 772,36	60 586,92
2026	60 586,92	16 121,27	1 651,09	17 772,36	44 465,65
2027	44 465,65	16 700,19	1 072,17	17 772,36	27 765,46
2028	27 765,46	9 024,02	614,30	9 638,32	18 741,44
2029	18 741,44	9 253,32	385,00	9 638,32	9 488,12
2030	9 488,12	9 488,12	149,81	9 637,93	0,00

Pour l'année 2024, les prévisions nouvelles d'investissement d'un montant de 1 160 000 euros se répartissent comme suit :

- la chloration de Changefège à Balsièges pour 10 000 euros,
- création de réseau Changefège à Balsièges pour 50 000 euros,

- la conduite AEP du Chaou à Barjac pour 125 000 euros,
- la reprise du réseau de la Chicanette à Mende pour 40 000 euros,
- La reprise du réseau au Pré Vival à Mende pour 60 000 euros,
- La création de réseau des Genévriers à Mende pour 50 000 euros,
- La reprise de réseau rue de l'Espérance à Mende pour 50 000 euros,
- le réservoir du PRAE Jean Antoine Chaptal pour 600 000 euros
- la régularisation de captage à Pelouse pour 25 000 euros,
- la mise en séparatif à Rouffiac pour 110 000 euros,
- divers travaux pour 40 000 euros

Le montant des restes à réaliser en dépenses est de 356 946 euros.

Les recettes d'investissement comprennent :

- des subventions pour 109 000 euros,
- un recours à l'emprunt pour 539 000 euros,
- des opérations d'ordre pour 250 000 euros.

Le montant des restes à réaliser en recettes est de 636 394 euros.

Au 31 décembre 2023, le résultat présente un excédent global d'environ 834 000 euros.

Evolution des résultats de clôture du budget eau

Libellé	2019	2020	2021	2022	2023
Investissement	309 013	274 197	137 308	31 238	-112 285
Exploitation	715 136	888 211	907 056	947 490	946 499
Solde	1 024 149	1 162 408	1 044 346	978 728	834 214

BUDGET ASSAINISSEMENT

Le budget de l'assainissement est communautaire depuis le 1^{er} janvier 2019. Sa gestion fait l'objet d'une délégation de service public auprès du Groupement BRL Nicollin sur l'ensemble du territoire communautaire depuis le 1^{er} janvier 2020.

Suite à ce transfert les surtaxes perçues par la communauté de communes ont été modifiées au 1^{er} janvier 2021 entre les parts eau et assainissement pour rééquilibrer les sections d'exploitation.

Evolution du prix au m³ pour une facture type de 120 m³

Assainissement	2020	2021
Abonnement annuel (12,58 HT)	0,1048	0,1048
Part fermier	0,6730	0,6730
Surtaxe communautaire	0,2500	0,5000
Modernisation des réseaux AE	0,2500	0,2500
	1,2778	1,5278

La section d'exploitation en 2024 comprend en dépenses des charges à caractères général estimées à 125 000 euros essentiellement pour la gestion des boues d'épuration, des charges de personnel pour 34 000 euros, des charges financières pour 26 000 euros et la dotation aux amortissements pour 330 000 euros.

Evolution des dépenses d'exploitation

Libellé	2019	2020	2021	2022	2023
Charges à caractère général	91 744	154 937	98 840	121 344	253 510
Charges de personnel	66 763	65 090	60 000	59 995	32 964
Charges financières	33 024	30 663	27 467	24 998	26 325
Charges exceptionnelles	8 278	397	0	220	0
Opérations d'ordre	329 250	305 167	303 723	304 717	310 616
Atténuations de produits	0	2 765	26 277	7 096	0

Les recettes d'exploitations en 2024 sont essentiellement constituées par la surtaxe pour 472 000 euros, des participations pour 54 000 euros, les subventions et primes pour 45 000 euros et la quote-part des subventions amorties pour 140 000 euros.

Evolution des recettes d'exploitation

Libellé	2019	2020	2021	2022	2023
Redevance d'assainissement	126 129	0	0	0	0
Redevance modernisation	26 886	0	0	0	0
Surtaxe	148 250	173 955	333 248	348 121	349 162
Primes et subventions	77 655	27 315	53 512	8 643	46 021
Opérations d'ordre	120 950	120 874	120 864	121 639	121 639

En 2023, les dépenses d'investissement sont de 128 000 euros.

Evolution des dépenses d'investissement

Libellé	2019	2020	2021	2022	2023
Opérations d'investissement	439 484	39 595	16 038	97 653	128 000
Etudes	0	0	5 900	9 070	83 081
Emprunts	80 405	82 431	83 394	84 306	81 431
Opérations d'ordre	120 950	120 874	120 864	121 639	121 639

L'endettement est plus conséquent sur ce budget avec un capital restant dû au 31 décembre 2023 de 692 101 euros.

Evolution de l'encours de la dette du budget assainissement

Exercice	Dette en capital au 1er Janvier	Amortissement	Intérêts	Annuité	Dette en capital au 31 Décembre
2024	692 101,24	74 929,80	25 795,66	95 985,95	617 171,44
2025	617 171,44	74 750,87	22 855,77	93 298,00	542 420,57
2026	542 420,57	76 893,66	19 851,25	92 867,14	465 526,91
2027	465 526,91	69 216,95	16 756,82	82 526,86	396 309,96
2028	396 309,96	71 079,95	14 032,10	82 096,00	325 230,01
2029	325 230,01	73 019,27	11 231,05	81 665,13	252 210,74
2030	252 210,74	63 075,21	8 350,43	69 271,32	189 135,53
2031	189 135,53	60 108,27	5 837,22	64 222,54	129 027,26
2032	129 027,26	36 305,62	3 791,10	38 804,13	92 721,64
2033	92 721,64	29 757,68	2 687,42	31 583,37	62 963,96
2034	62 963,96	29 929,04	1 654,33	31 152,50	33 034,92
2035	33 034,92	8 560,77	617,67	9 178,44	24 474,15
2036	24 474,15	8 739,38	439,06	9 178,44	15 734,77
2037	15 734,77	8 921,69	256,75	9 178,44	6 813,08
2038	6 813,08	6 813,08	70,64	6 883,72	0,00

Pour l'année 2024, les prévisions d'investissement d'un montant de 1 295 000 euros se répartissent comme suit :

- poste de relevage de Badaroux pour 300 000 euros,
- création de réseaux rue des Genévriers à Mende pour 30 000 euros,
- reprise du réseau rue de l'Espérance à Mende pour 60 000 euros,
- la mise en séparatif au centre-ville à Mende pour 215 000 euros,
- la centrifugeuse STEP à Mende pour 600 000 euros,
- la mise en séparatif à Rouffiac pour 50 000 euros,
- divers travaux pour 40 000 euros

On retrouve également le remboursement du capital pour 75 000 euros et des études pour 230 000 euros.

Le montant des restes à réaliser est lui de 87 703 euros.

Les recettes d'investissement comprennent :

- des subventions pour 550 000 euros,
- un recours à l'emprunt pour 556 000 euros,
- des opérations d'ordre pour 320 000 euros.

Le montant des restes à réaliser en recettes est de 400 920 euros.

Au 31 décembre 2023, le résultat présente un excédent global d'environ 43 000 euros.

Evolution des résultats de clôture du budget assainissement

Libellé	2019	2020	2021	2022	2023
Investissement	4 570	168 942	273 028	290 995	249 956
Exploitation	232039	- 48 298	- 59 435	-114 275	-205 996
Solde	236 609	120 644	213 593	176 720	43 960

Le rééquilibrage de la surtaxe ne suffit pas pour retrouver une section d'exploitation positive. Les travaux de centrifugeuse sont nécessaires pour réduire les coûts de gestion des boues en forte augmentation avec la crise sanitaire. Le gain attendu devrait permettre d'équilibrer la section d'exploitation à l'avenir. Sans ces travaux, il conviendrait d'augmenter sensiblement la surtaxe.

BUDGET AUBERGE DE JEUNESSE

Ce budget aura permis de construire en 2007, une auberge de jeunesse comprenant 38 chambres pour 114 couchages, dont 6 chambres aménagées pour personnes à mobilité réduite. La SPL Cœur de Lozère en assure la gestion par contrat de délégation de service public qui s'achève le 30 juin 2027.

Evolution de la redevance du fermier

Années	2023	2024	2025	2026	2027
Redevance	46 999	47 713	48 436	49 173	43 710

Ce budget a fait l'objet d'un prêt d'un montant de 720 000 euros en 2007 pour une durée de 30 ans.

Evolution de l'encours de la dette du budget auberge de jeunesse

Exercice	Dette en capital au 1er Janvier	Amortissement	Intérêts	Annuité	Dette en capital au 31 Décembre
2024	524 820,00	23 420,00	23 850,44	47 270,44	501 400,00
2025	501 400,00	25 150,00	22 723,87	47 873,87	476 250,00
2026	476 250,00	27 050,00	21 584,05	48 634,05	449 200,00
2027	449 200,00	28 950,00	20 358,12	49 308,12	420 250,00
2028	420 250,00	31 000,00	19 226,44	50 226,44	389 250,00
2029	389 250,00	33 150,00	17 759,53	50 909,53	356 100,00
2030	356 100,00	35 350,00	16 247,06	51 597,06	320 750,00
2031	320 750,00	37 750,00	14 634,22	52 384,22	283 000,00
2032	283 000,00	40 200,00	12 947,25	53 147,25	242 800,00
2033	242 800,00	42 800,00	11 077,75	53 877,75	200 000,00
2034	200 000,00	35 600,00	9 125,00	44 725,00	164 400,00
2035	164 400,00	58 400,00	7 500,75	65 900,75	106 000,00
2036	106 000,00	51 400,00	4 849,50	56 249,50	54 600,00
2037	54 600,00	54 600,00	2 491,13	57 091,13	0,00

Ce budget enregistre le paiement de la taxe foncière et son remboursement par le fermier, ainsi que la redevance dont le montant couvre les échéances d'emprunt. Au 31 décembre 2023, le résultat présente un excédent global d'environ 10 000 euros.

Evolution des résultats de clôture du budget auberge de jeunesse

Libellé	2019	2020	2021	2022	2023
Investissement	-15 830	- 17 200	-18 670	-20 160	-21 750
Exploitation	24 909	25 868	27 741	29 682	31 750
Solde	9 079	8 668	9 071	9 522	10 000

BUDGET PMS DE BADAROUX

Ce budget a financé la construction d'un point multiservices destiné à recevoir quatre commerces en rez-de-chaussée et un collectif de 12 appartements de plus 70 m² chacun. Cette construction de trois étages a été livrée au cours de l'été 2010. Aujourd'hui, la communauté de communes reste propriétaire d'un commerce dont la cession n'a pu être finalisée en 2023 pour permettre la clôture de ce budget annexe. Ce budget ne présente aucun emprunt. Au 31 décembre 2023, le résultat présente un déficit global d'environ 315 000 euros.

Evolution des résultats de clôture du budget PMS de Badaroux

Libellé	2019	2020	2021	2022	2023
Investissement	- 111 269	- 101 413	- 91 557	- 81 700	- 71 845
Exploitation	- 233 525	- 227 321	- 221 013	- 231 858	- 243 998
Solde	- 344 794	- 328 734	- 312 570	- 313 558	- 315 842

Avec la cession du commerce restant le déficit de fonctionnement sera de l'ordre de 600 000 euros pour lequel des provisions sont constituées depuis 2019 à hauteur de 550 000 euros. La section d'investissement présentera elle un excédent de l'ordre de 300 000 euros pour un résultat global à la clôture du budget estimé en déficit de 300 000 euros.

BUDGET ATELIER RELAIS BIO ENERGIE LOZERE

Ce budget retrace, depuis 2008, les écritures comptables relatives à la construction de l'usine de cogénération, qui fait l'objet d'un crédit-bail immobilier au profit de la SAS Bio Energie Lozère. Un prêt de 3 800 000 euros a été contracté en 2009 pour une durée de 20 ans. Au 31 décembre 2023, l'encours de dette sur ce budget était de 1 480 992 euros.

Evolution de l'encours de la dette du budget atelier relais Bio Energie Lozère

Exercice	Dette en capital au 1er Janvier	Amortissement	Intérêts	Annuité	Dette en capital au 31 Décembre
2024	1 480 992,84	219 657,51	68 866,17	288 523,68	1 261 335,33
2025	1 261 335,33	229 871,59	58 652,09	288 523,68	1 031 463,74
2026	1 031 463,74	240 560,62	47 963,06	288 523,68	790 903,12
2027	790 903,12	251 746,69	36 776,99	288 523,68	539 156,43
2028	539 156,43	263 452,91	25 070,77	288 523,68	275 703,52
2029	275 703,52	275 703,52	12 820,21	288 523,73	0,00

Ce budget enregistre le paiement de la taxe foncière et son remboursement par le preneur, ainsi le loyer dont le montant couvre les échéances d'emprunt. Au 31 décembre 2023, le résultat présente un déficit global d'environ 35 000 euros.

Evolution des résultats de clôture du budget atelier relais Bio Energie Lozère

Libellé	2019	2020	2021	2022	2023
Investissement	- 210 070	- 218 208	- 226 724	- 235 635	- 244 962
Exploitation	175 005	183 142	191 659	200 570	209 897
Solde	- 35 065	- 35 065	- 35 065	- 35 065	- 35 065

BUDGET 6^{ème} TRANCHE ZAE DU CAUSSE D'AUGE

Pour rappel, ce projet d'aménagement d'une zone d'activité économique débuté en 2012 fait l'objet de contentieux depuis 2016. A ce jour, la cour administrative d'appel de Toulouse a annulé la délibération de la communauté de communes Cœur de Lozère du 16 décembre 2016 et le jugement du tribunal administratif de Nîmes du 5 février 2019. Le Conseil d'État a confirmé la décision de la cour d'administrative d'appel de Toulouse.

Ce budget a fait l'objet d'un prêt de 835 636 euros en 2012 pour une durée de 15 ans. Il n'a enregistré en 2023 que les écritures liées à la gestion de la dette présente sur ce budget. Il est prévu en 2024 que des prévisions liées à la gestion de cette dette d'un montant de 251 431 euros au 31 décembre 2023.

Evolution de l'encours de la dette du budget 6^{ème} tranche de la ZAE du Causse d'Auge

Exercice	Dette en capital au 1er Janvier	Amortissement	Intérêts	Annuité	Dette en capital au 31 Décembre
2024	251 431,54	67 606,17	10 863,89	78 470,06	183 825,37
2025	183 825,37	70 910,15	7 559,91	78 470,06	112 915,22
2026	112 915,22	74 375,59	4 094,47	78 470,06	38 539,63
2027	38 539,63	38 539,63	695,09	39 234,72	0,00

Au 31 décembre 2023, le résultat présente un déficit global d'environ 699 000 euros.

Evolution des résultats de clôture du budget 6^{ème} tranche de la ZAE du Causse d'Auge

Libellé	2019	2020	2021	2022	2023
Investissement	843 768	787 909	729 319	667 866	603 410
Exploitation	1 228 772	-1 252 106	-1 271 986	-1 289 003	-1 303 017
Solde	- 385 004	- 464 197	- 542 667	- 621 137	- 699 607

BUDGET 7^{ème} TRANCHE ZAE DU CAUSSE D'AUGE

Le budget annexe de la 7^{ème} tranche de la ZAE du Causse d'Auge a fait l'objet d'un renouvellement d'un emprunt à court terme de 700 000 euros en 2021 pour deux années supplémentaires. Il fait l'objet du même contentieux depuis 2016 que le budget annexe de la 6^{ème} tranche de la ZAE du Causse d'Auge.

Ce budget a fait l'objet en 2012 d'un prêt de 164 364 euros pour une durée de 15 ans et d'un court terme de 700 000 euros. En 2023, il n'a enregistré que les écritures liées à la gestion de la dette présente sur ce budget. Il est prévu en 2024 que des prévisions liées à la gestion de cette dette d'un montant de 749 454 euros au 31 décembre 2023.

Evolution de l'encours de la dette du budget 7^{ème} tranche de la ZAE du Causse d'Auge

Exercice	Dette en capital au 1er Janvier	Amortissement	Intérêts	Annuité	Dette en capital au 31 Décembre
2024	749 454,97	13 297,71	34 126,84	47 424,55	736 157,26
2025	736 157,26	713 947,57	25 479,48	739 427,05	22 209,69
2026	22 209,69	14 629,20	805,36	15 434,56	7 580,49
2027	7 580,49	7 580,49	136,71	7 717,20	0,00

Au 31 décembre 2023, le résultat présente un déficit global d'environ 91 000 euros.

Evolution des résultats de clôture du budget 7^{ème} tranche de la ZAE du Causse d'Auge

Libellé	2019	2020	2021	2022	2023
Investissement	1 148 710	1 137 723	1 126 736	1 114 111	1 101 433
Exploitation	-1 147 122	-1 159 762	-1 172 402	-1 177 911	-1 192 794
Solde	1 588	-22 039	-45 666	-63 800	-91 361

BUDGET PMS DE BARJAC

Ce budget retrace, depuis 2017, les écritures comptables relatives à la gestion du point multiservices de Barjac. Il a fait l'objet d'un prêt dont le montant résiduel lors du transfert était de 108 419,37 euros en 2017 pour une durée résiduelle de 18 ans. Au 31 décembre 2023, l'encours de dette sur ce budget était de 76 653 euros.

Evolution de l'encours de la dette du budget PMS de Barjac

Exercice	Dette en capital au 1er Janvier	Amortissement	Intérêts	Annuité	Dette en capital au 31 Décembre
2024	76 653,35	5 270,57	2 836,51	8 107,08	71 382,78
2025	71 382,78	5 475,45	2 631,63	8 107,08	65 907,33
2026	65 907,33	5 688,33	2 418,75	8 107,08	60 219,00
2027	60 219,00	5 909,45	2 197,63	8 107,08	54 309,55
2028	54 309,55	6 139,19	1 967,89	8 107,08	48 170,36
2029	48 170,36	6 377,87	1 729,21	8 107,08	41 792,49
2030	41 792,49	6 625,81	1 481,27	8 107,08	35 166,68
2031	35 166,68	6 883,39	1 223,69	8 107,08	28 283,29
2032	28 283,29	7 150,99	956,09	8 107,08	21 132,30
2033	21 132,30	7 428,99	678,09	8 107,08	13 703,31
2034	13 703,31	7 717,81	389,27	8 107,08	5 985,50
2035	5 985,50	5 985,50	95,67	6 081,17	0,00

Ce budget enregistre le remboursement de l'emprunt, ainsi que le loyer dont le montant couvre les échéances d'emprunt et des opérations d'ordre d'amortissement des investissements réalisés et des subventions perçues pour sa

construction. Au 31 décembre 2023, le résultat présente un excédent global d'environ 21 688 euros.

Evolution des résultats de clôture du budget PMS de Barjac

Libellé	2019	2020	2021	2022	2023
Investissement	- 1 094	- 1 263	- 1 439	- 1 621	- 1 811
Exploitation	5 673	7 195	13 466	17 284	23 499
Solde	4 579	5 932	12 027	15 663	21 688

En 2024, des travaux destinés à accueillir un nouveau locataire sont prévus pour un montant de 25 000 euros pour lesquels une subvention DETR est demandée pour 60% du coût.

BUDGET AERODROME

Ce budget existe depuis la reprise le 23 juillet 2016 de la gestion de la plateforme aéronautique Mende-Brenoux. Il retrace les opérations inhérentes à sa gestion. Son financement repose sur une convention avec le Département de la Lozère, qui contribue financièrement avec une subvention à hauteur de 50% du déficit tant en fonctionnement qu'en investissement, limitée à 40 000 euros par an.

La section d'exploitation en 2024 comprend en dépenses des charges à caractères général estimées à 87 000 euros et des charges de personnel pour 20 000 euros.

Evolution des principales dépenses d'exploitation

Libellé	2019	2020	2021	2022	2023
Charges à caractère général	45 555	61 861	72 169	96 999	81 930
Charges de personnel	26 441	22 978	16 402	17 080	18 112

Les recettes d'exploitations en 2024 sont essentiellement constituées par les participations du Département de la Lozère et de la communauté de communes Cœur de Lozère pour 90 000 euros.

Evolution des principales recettes d'exploitation

Libellé	2019	2020	2021	2022	2023
Participation CD 48	25 386	40 000	38 992	40 000	38 035
Participation Cté de Cnes	25 386	55 668	38 992	48 033	38 035
Autres produits de gestion courante	8 313	173 955	8 313	57 778	24 474

En 2022, les dépenses d'investissement sont de 20 826 euros pour l'essentiel des dépenses liées à l'acquisition foncière du parking.

Evolution des dépenses d'investissement

Libellé	2019	2020	2021	2022	2023
Dépenses d'investissement	2 500	17 886	5 575	7 130	20 826

Pour l'année 2024, les prévisions d'investissement d'un montant de 25 000 euros se répartissent comme suit :

- Dépose des portes de hangar pour 10 000 euros,
- Les systèmes de guidage, d'allumage et météo pour 15 000 euros,

En recettes, des subventions pour 20 754 euros et un emprunt de 16 000 euros sont prévus pour l'équilibre de la section. Ce budget ne présente aucune dette. Au 31 décembre 2023, le résultat présente un déficit global d'environ 13 720 euros.

Evolution des résultats de clôture du budget aérodrome

Libellé	2019	2020	2021	2022	2023
Investissement	- 2 500	- 14 599	- 11 067	- 6 630	- 20 326
Exploitation	4 477	9 107	13 241	13 236	6 606
Solde	1 977	- 5 492	2 174	6 606	-13 720

BUDGET PMS DE SAINT BAUZILE

Ce budget retrace, depuis 2017, les écritures comptables relatives à la gestion du point multiservices de Saint Bauzile. Il a fait l'objet d'un prêt dont le montant lors du transfert était de 80 188 euros en 2017 pour une durée de 20 ans. Au 31 décembre 2023, l'encours de dette sur ce budget était de 59 061 euros.

Evolution de l'encours de la dette du budget PMS de Saint Bauzile

Exercice	Dette en capital au 1er Janvier	Amortissement	Intérêts	Annuité	Dette en capital au 31 Décembre
2024	59 061,09	3 746,55	1 032,13	4 778,68	55 314,54
2025	55 314,54	3 814,06	964,62	4 778,68	51 500,48
2026	51 500,48	3 882,79	895,89	4 778,68	47 617,69
2027	47 617,69	3 952,76	825,92	4 778,68	43 664,93
2028	43 664,93	4 023,98	754,70	4 778,68	39 640,95
2029	39 640,95	4 096,50	682,18	4 778,68	35 544,45
2030	35 544,45	4 170,32	608,36	4 778,68	31 374,13
2031	31 374,13	4 245,48	533,20	4 778,68	27 128,65

Exercice	Dette en capital au 1er Janvier	Amortissement	Intérêts	Annuité	Dette en capital au 31 Décembre
2032	27 128,65	4 321,98	456,70	4 778,68	22 806,67
2033	22 806,67	4 399,86	378,82	4 778,68	18 406,81
2034	18 406,81	4 479,16	299,52	4 778,68	13 927,65
2035	13 927,65	4 559,86	218,82	4 778,68	9 367,79
2036	9 367,79	4 642,04	136,64	4 778,68	4 725,75
2037	4 725,75	4 725,75	52,99	4 778,74	0,00

Ce budget enregistre le remboursement de l'emprunt, ainsi que les loyers rattachés depuis 2017 jusqu'en 2021 dans l'attente de leur régularisation dont le montant couvre les échéances d'emprunt et des opérations d'ordre d'amortissement des investissements réalisés et des subventions perçues pour sa construction. Au 31 décembre 2023, le résultat présente un déficit global d'environ 1 400 euros.

Evolution des résultats de clôture du budget PMS de Saint Bazile

Libellé	2019	2020	2021	2022	2023
Investissement	-1 420	-1 482	-1 483	-1 609	-2 828
Exploitation	2 867	4 382	3 884	456	-27 445
Solde	1 447	2 900	2 401	-1 153	-30 272

BUDGET LOCAL COMMERCIAL ROUTE DU CHAPITRE

Ce budget a permis l'acquisition d'un ensemble commercial situé route du Chapitre à Mende en 2016, loué depuis le 1^{er} juillet 2017. Ce local a fait l'objet d'une cession en 2023. Ce budget a fait l'objet d'un prêt de court terme de 145 000 euros renouvelé en 2021 pour deux années supplémentaires. Il a été remboursé en 2023 avec la cession du local au terme des 72 mois de location.

Ce budget enregistre les loyers, ainsi que le paiement de la taxe foncière et son remboursement par le locataire. Au 31 décembre 2023, le résultat présente un déficit global d'environ 60 000 euros, avant la comptabilisation du prix de cession du local pour 132 390 euros sur l'exercice 2024.

Evolution des résultats de clôture du budget local commercial route du Chapitre

Libellé	2019	2020	2021	2022	2023
Investissement	31 199	31 199	32 011	32 011	-122 989
Exploitation	25 116	34 009	44 665	57 743	52 013
Solde	56 315	65 208	76 666	89 754	-60 976

BUDGET LOCAUX PROFESSIONNELS DE BADAROUX

Ce budget retrace les opérations de location des locaux professionnels situés au-dessus de la micro-crèche de Badaroux depuis 2011. A ce jour, les trois locaux sont loués. Le troisième a fait l'objet de travaux pour 16 743 euros pour une mise en location pour l'installation de deux nouveaux kinésithérapeutes. Il n'a pas fait l'objet d'emprunt. Au 31 décembre 2023, le résultat présente un déficit global d'environ 132 000 euros.

Evolution des résultats de clôture du budget locaux professionnels de Badaroux

Libellé	2019	2020	2021	2022	2023
Investissement	- 156 610	- 144 586	- 144 586	- 128 405	- 140 085
Exploitation	12 023	- 2 566	16 180	4 263	7 941
Solde	- 144 586	- 147 152	- 128 405	- 124 142	- 132 144

BUDGET ATELIER RELAIS HANGAR DE L'AERODROME

Ce budget a permis la construction d'un hangar situé à l'aérodrome Mende-Brenoux, qui accueille la société ULM Lozère, et l'hélicoptère de la Sécurité Civile depuis juillet 2019. Il a fait l'objet d'un prêt d'un montant de 434 337,83 euros en 2020 pour une durée de 15 ans.

Au 31 décembre 2023, l'encours de dette sur ce budget était de 352 747,34 euros.

Evolution de l'encours de la dette du budget atelier relais hangar de l'aérodrome

Exercice	Dette en capital au 1er Janvier	Amortissement	Intérêts	Annuité	Dette en capital au 31 Décembre
2024	352 747,34	27 761,19	3 526,29	31 287,48	324 986,15
2025	324 986,15	28 048,23	3 239,25	31 287,48	296 937,92
2026	296 937,92	28 338,24	2 949,24	31 287,48	268 599,68
2027	268 599,68	28 631,26	2 656,22	31 287,48	239 968,42
2028	239 968,42	28 927,30	2 360,18	31 287,48	211 041,12
2029	211 041,12	29 226,40	2 061,08	31 287,48	181 814,72
2030	181 814,72	29 528,60	1 758,88	31 287,48	152 286,12
2031	152 286,12	29 833,92	1 453,56	31 287,48	122 452,20
2032	122 452,20	30 142,39	1 145,09	31 287,48	92 309,81
2033	92 309,81	30 454,06	833,42	31 287,48	61 855,75
2034	61 855,75	30 768,95	518,53	31 287,48	31 086,80
2035	31 086,80	31 086,80	200,68	31 287,48	0,00

Ce budget enregistre le remboursement de l'emprunt, ainsi que les loyers de la Société ULM Lozère dont le montant couvre les échéances d'emprunt. Au 31 décembre 2023, le résultat présente un excédent global d'environ 22 486 euros.

Evolution des résultats de clôture du budget atelier relais hangar de l'aérodrome

Libellé	2019	2020	2021	2022	2023
Investissement	- 398 785	25 615	- 2 490	- 29 686	- 2 505
Exploitation	- 712	- 1 581	25 337	52 532	25 352
Solde	- 399 497	24 034	22 847	22 846	22 846

Il est prévu, depuis 2023, d'amortir tant les dépenses que les recettes d'investissement enregistrées pour la construction du hangar sur la durée du bail.

BUDGET PETIT TRAIN TOURISTIQUE

Ce budget retrace les écritures comptables relatives au fonctionnement du petit train touristique. Il a enregistré en 2023 des recettes pour 2 580 euros et des dépenses pour 5 217 euros. Le budget 2024 s'équilibre avec des recettes prévues à 6 545 euros.

Evolution des résultats de clôture du budget petit train touristique

Libellé	2019	2020	2021	2022	2023
Investissement	545	1 090	1 635	2 180	2 725
Exploitation	8 772	4 875	3 928	1 712	-924
Solde	9 317	5 965	5 593	3 892	1 800

BUDGET ZA VALCROZE ECO

Ce budget retrace, depuis 2018, les écritures comptables relatives à l'aménagement de la zone d'activité de Valcroze Eco à Mende. Les travaux d'aménagement sont achevés. La superficie proposée à la vente est de 10 581 m² répartie en 5 lots attribués par délibération en janvier 2021 au prix de 19,80 euros HT du m². En 2023, nous avons comptabilisé la vente de deux lots.

Il est prévu, en 2024, un solde d'aménagement pour 5 000 euros dont 2 634 euros de report en dépenses et un solde de ventes pour 173 824 euros en recettes.

Evolution des résultats de clôture du budget Valcroze éco

Libellé	2019	2020	2021	2022	2023
Investissement	0	- 158 218	- 195 240	- 124 585	- 79 799
Exploitation	71 566	0	0	0	0
Solde	71 566	- 158 218	- 195 240	- 124 585	- 79 799

BUDGET ZA LOU CHAOUSSE

Ce budget créé en 2021 a pour but l'aménagement d'une nouvelle zone d'activités situé Lou Chaousse à Mende, sur une emprise globale de 8 hectares. En 2022, l'ensemble des études préalables liées à l'aménagement a été réalisé. En 2023, les travaux d'aménagement ont été comptabilisés pour un montant de 1 590 582 euros. Il rest une solde travaux pour 157 198 euros et à procéder à l'acquisition des terrains en 2024. Une subvention DETR d'un montant de 1 583 328 euros a été sollicitée auprès des services de l'Etat. Son préfinancement sera assuré par un prêt relais de deux ans pour un montant de 2 000 000 d'euros mobilisé pour moitié au 31 décembre 2023.

Evolution des résultats de clôture du budget ZA Lou Chaousse

Libellé	2022	2023
Investissement	- 31 680	- 626 382
Exploitation	0	0
Solde	- 31 680	- 626 382